



L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quatre décembre s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, GERNAIS Benjamin, LABAYE Josette, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de CHEMINAL Joëlle à Pochat-Baron Pascal ; de Pagnod Pascale à Pillet Isabelle

Absents excusés : DEVESA Marie ; GAVARD-PERRET Alexandre, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 21
Représentés : 2
Votants : 23

Délibération n° D2024_100 – FINANCES

Révision des loyers et des charges des logements du groupe scolaire

Vu les baux locatifs pour les huit logements du Groupe scolaire François LEVRET ;

Considérant la révision annuelle des loyers et des charges locatives (chauffage) ;

Considérant que le dernier indice de révision des loyers est de +2,47 % ;

Il est proposé la révision suivante des loyers des huit logements du groupe scolaire :

	01/01/2024	IRL 3ème TRIMESTRE 2,47 %	01/01/2025
APP01	162,73	4,02	166,75
APP02	708,87	17,51	726,38
APP03	575,26	14,21	589,47
APP04	708,87	17,51	726,38
APP05	475,26	11,74	487,00
APP06	708,87	17,51	726,38
APP07	708,87	17,51	726,38
APP08	493,25	12,18	505,43

Par ailleurs, en ce qui concerne les charges de chauffage, la totalité des kWh relevée pour l'ensemble du bâtiment François LEVRET, pour la période du 24 novembre 2023 au 19 novembre 2024 s'élève à 217.166KWh. Sur cette même période, la facturation de fioul s'est chiffrée à 31.915,40 €.

Le prix du kWh en chaufferie s'élève donc à 31.915,40 € / 217.166 kWh = 0,146 €.

Le départ de consommation relevé sur cette même période sur le départ en chaufferie relatif aux appartements est de 31.747 kWh. Le coût global de la consommation de la partie appartement sur cette période est donc de 0,146 € x 31.747 kWh = 4.635,062 €

Au regard des relevés, la consommation globale des appartements s'élevant à 20.012 kWh, le coût à facturer est de 4.635,062 € / 31.747 kWh = 0,2316 € le kWh.

		Relevé du 24/11/23 ou arrivée	Relevé du 24/11/2 4 ou départ	conso	Charges annuelles à payer sur la période	Charges payées en mensuelles payées en 2024	Estim° charges 2025
Rez inférieur	n°1	18833	19925	1092	252,9072	25,08	21,08
Rez inférieur	n°2	55701	60455	4754	1101,0264	96,62	91,75
1ème étage à gauche	n°3	27556	30560	3004	695,7264	81,76	57,98
1er étage à droite	n°4	33015	35564	2549	590,3484	52,18	49,20
2ème étage à gauche	n°5	7137	7694	557	129,0012	11,75	10,75
2ème étage à droite	n°6	27173	29184	2011	465,7476	27,72	38,81
3ème étage à gauche	n°7	32841	36207	3366	779,5656	67,87	64,96
3ème étage à droite	n°8	36378	39057	2679	620,4564	66,86	51,70

Une régularisation de charges sur la période sera effectuée au regard de ces éléments.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE la révision des loyers et des charges locatives au 1^{er} janvier 2025 pour les huit logements du Groupe scolaire François LEVRET.**

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

**Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON**



**Le secrétaire de séance
Gérard MILESI**

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 16/11/24

Publication en ligne le 17/12/24

**Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON**